

Communiqué de presse

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE, NI UNE SOLlicitation D'OFFRE D'ACQUISITION DE TITRES. LES INVESTISSEURS NE DOIVENT FONDRE LEUR DÉCISION D'ACHETER DES TITRES QUE SUR LA BASE DES INFORMATIONS ET EN PARTICULIER DES FACTEURS DE RISQUES DECRITS DANS LE PROSPECTUS QUE MITHRA PHARMACEUTICALS SA PUBLIERA EN TEMPS UTILE APRÈS SON APPROBATION PAR L'AUTORITE COMPÉTENTE BELGE ET QUI POURRA ÊTRE OBTENU AU SIÈGE SOCIAL DE MITHRA PHARMACEUTICALS SA ET SUR WWW.MITHRA.COM

Tout investissement dans les actions offertes comporte des risques et incertitudes élevés, et particulièrement le risque que Mithra subit et a subi des pertes opérationnelles et pourrait ne jamais atteindre la rentabilité. Mithra n'a terminé le développement et le réregistrement d'aucun produit candidat innovant. Un investisseur candidat doit être apte à supporter le risque économique d'un investissement dans les actions offertes et à assumer une perte partielle ou totale de leur investissement.

mithra
PHARMACEUTICALS



MITHRA ANNONCE SON INTENTION D'EFFECTUER UNE INTRODUCTION EN BOURSE SUR EURONEXT BRUXELLES

Liège, Belgique, 8 juin 2015 – Mithra Pharmaceuticals SA (la « Société » ou « Mithra »), une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine, a annoncé aujourd'hui son intention de lever de nouveaux capitaux par le biais d'une offre publique initiale de ses actions ainsi qu'à leur admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles (l'« Offre »).

Faits marquants

- Mithra cible le marché de la santé féminine, un marché existant, exploitable et aux contours bien délimités (33,6 milliards d'euros en 2014 globalement avec un taux de croissance annuel de 3.0%)¹.
- Le portfolio de développement (1^{er} pilier) de Mithra inclut le développement de deux produits candidats à base d'Estetrol (ou « E4 ») dont un dans l'indication de la contraception orale (Estelle[®], prêt pour la phase III) et un second dans l'indication de la ménopause (Donesta[®], prêt pour la phase II) ainsi que le développement, directement ou indirectement par Novalon (une filiale à 50% de Mithra), de trois produits génériques de médicaments hormonaux complexes obtenus sur ordonnance.
- Les marchés de la contraception orale et de la ménopause, estimés respectivement à 10,7 milliards d'euros et 6,0 milliards d'euros¹, sont caractérisés par une innovation limitée, avant tout cantonnée aux reformulations, à une différenciation en matière de dosage ou à de nouveaux modes d'administration des médicaments. En outre, des médicaments actuellement commercialisés posent des problèmes de sûreté. C'est pourquoi la Société estime que de nouvelles thérapies innovantes sont nécessaires. Avec Estelle[®] et Donesta[®], Mithra cible 64 millions de femmes rien pour que l'Europe et les Etats-Unis, en 2014.

¹ Source: Datamonitor

- En plus, Mithra a un portfolio commercial qui consiste de produits génériques de marque sous licence et de produits en vente libre (2^{ème} pilier), commercialisés en Benelux. La franchise commerciale de Mithra est leader du marché en Belgique (45,5 % de parts de marché) et aux Pays-Bas (20% de parts sur le marché des appels d'offre) sur le marché de la contraception. Mithra implémente ce business model à l'échelle internationale au Brésil et en Allemagne (lancement en 2015) ainsi qu'en France (lancement en 2016). Au début, Mithra va offrir des produits existants de son portfolio commercial ou des produits sous licence dans ces pays.
- Mithra contrôlera sa propre plateforme de recherche et développement et de production («CDMO»), laquelle est actuellement en construction.

Commentaires concernant l'annonce d'aujourd'hui :

“ Cette IPO est une nouvelle étape dans la vie passionnante de Mithra. Depuis sa création, Mithra est soutenue par des Key Opinion Leaders (KOLs) et ensemble, nous sommes convaincus que notre famille de brevets sur l'Estetrol améliorera la qualité de vie des femmes. Mithra est parfaitement bien placée pour tirer profit des besoins globaux du marché de la santé féminine. ”

François Fornieri,

Chief Executive Officer
et co-Fondateur de Mithra

“ Les produits de notre IPO nous permettront de développer nos produits à base d'Estetrol en contraception et en ménopause, ainsi qu'un portefeuille de produits génériques complexes. Nous pensons que notre IPO contribuera davantage à la dynamique et la visibilité que Mithra a déjà pu asseoir grâce à la récente entrée d'investisseurs pharma. ”

Steven Peters,

Chief Financial Officer de Mithra

ING Belgium SA/NV et KBC Securities NV agiront en qualité de Joint Global Coordinators et Joint Bookrunners.

Sous réserve de l'approbation du prospectus par l'autorité compétente belge et des conditions de marché, il est prévu que la taille et la fourchette de prix, ainsi que d'autres détails de l'Offre, seront publiés dans la presse financière belge à la date prévue d'ouverture de la période d'Offre.

Les produits nets de l'Offre seront principalement utilisés par Mithra pour avancer le développement clinique des deux produits candidats basés sur l'Estetrol (E4) dans les indications de la contraception et de la ménopause.

Avantages-clé de l'Estetrol

L'Estetrol est un œstrogène naturel produit en grandes quantités par le foie du fœtus humain au cours de la grossesse. Il ressort des résultats des études précliniques et de la Phase II que l'E4 pourrait présenter de nombreux avantages importants en comparaison avec d'autres œstrogènes actuellement utilisés :

- Profil de risque thromboembolique veineux (VTE) réduit : il ressort que l'E4 utilisé individuellement ou en combinaison avec un progestatif, a une incidence minimale sur la synthèse des protéines hépatiques
- Diminution du risque cancérigène : la métabolisation de l'E4 n'a pas démontré qu'elle pouvait produire des

métabolites actifs, y compris la production de catéchol-œstrogènes qui s'est avérée entraîner des dommages à l'ADN

- Aucune stimulation des cellules mammaires normales ou malignes à des doses thérapeutiques
- Risque plus faible d'interactions médicamenteuses : à forte dose de 10 µmol/l, l'E4 n'interfère pas (moins de 10 %) avec les enzymes principales du cytochrome P450
- Risque plus faible de troubles de la vésicule biliaire : l'Estetrol est éliminé par l'urine (>95 %) et non la bile
- Augmentation minime de la quantité de triglycérides

Sur la base des spécificités de l'E4, Mithra estime que E4 pourrait convenir dans plusieurs indications de la santé de la femme, même si le succès du développement de produits candidats basés sur l'Estetrol reste très incertain.

A propos de Mithra

Fondée en 1999 par Mr François Fornieri et Prof. Dr. Jean-Michel Foidart, Mithra Pharmaceuticals SA, spin-off de l'Université de Liège, est une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine. La mission de Mithra est d'accompagner et d'assister les femmes à chaque étape de leur existence, en améliorant ainsi leur qualité générale de vie. Dans cette optique, la Société aspire devenir un leader mondial de la santé féminine en développant, fabriquant et commercialisant des médicaments exclusifs, innovants et spécialisés ainsi que des produits génériques dans quatre sphères thérapeutiques de la santé féminine : la fertilité et la contraception, la ménopause et l'ostéoporose, les infections vaginales et les cancers.

Mithra compte un effectif total d'environ 85 personnes et est basée à Liège, en Belgique. Plus d'informations sur : www.mithra.com

- FIN -

Inspired by Women

N.V. MITHRA PHARMACEUTICALS S.A.
Rue St Georges, 5/7 B-4000 Liège • Tel: +32 (0)4 349 28 22 • Fax: +32 (0)4 349 28 21
info@mithra.com • www.mithra.com

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Julie Dessart
Head of Communications
+32 (0) 4 349 28 22
+32 (0) 475 86 41 75
jdessart@mithra.com

Jean-Manuel Fontaine
Public Relations
+32 (0) 4 349 28 32
+32 (0) 476 96 54 59
jmfontaine@mithra.com

François Fornieri, CEO
Steven Peters, CFO
+32 (0) 4 349 28 22

Information importante

Les informations contenues dans le présent communiqué sont à titre informatif uniquement et ne prétendent pas être complètes ou exhaustives. Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de actions. Tout achat ou souscription d'actions ou application pour des actions de la Société à émettre dans le cadre de l'Offre doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus qui sera publié en temps utile dans le cadre de l'Offre et de ses suppléments éventuels. Ce communiqué n'est pas un prospectus. Le prospectus contiendra certaines informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques liés à l'investissement dans la Société, ainsi que les états financiers et autres données financières.

Ces documents ne peuvent être diffusés, directement ou indirectement aux Etats-Unis (ainsi que dans tout Etat des Etats-Unis). Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie de, une offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis. Les titres mentionnés dans les présente n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu des United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act. La société n'a enregistré et n'a l'intention d'enregistrer aucune partie de l'Offre des actions aux Etats-Unis et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de titres aux Etats-Unis. Toute offre publique de titres faite aux Etats-Unis serait menée aux moyens d'un prospectus qui pourrait être obtenu auprès de la Société et qui contiendrait certaines informations détaillées sur la Société et sa direction, ainsi que les états financiers.

Ce communiqué ne peut être adressé et diffusé qu'à des personnes situées dans un Etat membre de l'Espace économique européen (« EEE ») à l'exception de la Belgique, considérées comme des « investisseurs qualifiés » selon l'Article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/EC tel que modifié, y compris par la Directive 2010/73/EU, et dans la mesure que transposée dans l'Etat membre de l'Espace économique européen) ainsi que toutes mesures de transposition dans tout Etat membre de l'Espace économique européen. (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs qualifiés »). En outre, au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement aux « Investisseurs qualifiés » qui (i) possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l' « Order ») et aux Investisseurs Qualifiés relevant de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Order et (ii) aux autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des « personnes habilitées »). L'Offre, le cas échéant, ne pourra être rendue disponible qu'à ou conclue avec et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'autres acquisitions de titres ne sera engagée qu'avec des personnes habilitées. Toute personne autre qu'une personne habilitée doit s'abstenir d'agir ou de se fonder sur ce document ou les informations qu'il contient.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiées, distribuées ou divulguées aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

La date d'admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels peut être influencée par des facteurs tels que les conditions du marché. Il n'y a pas de garantie que l'admission à la négociation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions sur les intentions de la Société quant à l'admission à la négociation à ce stade. L'acquisition de titres auxquels ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de tels titres de consulter une personne autorisée habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'Offre. Les actions peuvent gagner ou en perdre en valeur.

Aucun communiqué ou information afférent(e) à l'Offre, le cas échéant, ou aux actions auxquelles il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusée au public dans les Etats en dehors de la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalable est requis(e) à ces fins. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise pour l'Offre ou les actions de la Société dans tout Etat en dehors de la Belgique ou de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'acquisition d'actions de la Société sont soumises à des restrictions juridiques ou légales spéciales dans certains Etats. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par toute personne.

ING Belgique NV/SA et KBC Securities NV agissent pour la Société et pour personne d'autre en relation avec l'Offre et n'assumeront pas de responsabilités vis-à-vis de personne d'autre que la Société pour la fourniture de protections à leurs clients respectifs ou de conseils relatifs à l'Offre.

La société assume la responsabilité des informations contenues dans le présent communiqué. ING Belgique NV/SA et KBC Securities NV ni aucun de leurs administrateurs, cadres, employés, conseillers ou agents respectifs n'assument une quelconque responsabilité de quelque manière que ce soit ou ne font de déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou quant à l'omission éventuelle d'une information dans le communiqué) ou de toute autre information relative à la Société, à ses filiales et ses sociétés liées, qu'elles soient sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et transmises ou rendues disponibles de quelque manière que ce soit ou quant à une quelconque perte provoquée par l'utilisation de ce communiqué ou de son contenu ou de toute autre modalité liée à ces derniers.